

PROCÉDURE RELATIVE AUX DOMMAGES SANITAIRES DUS À LA CATASTROPHE DU PROBO KOALA (II)

En janvier 2016, la Fondation a cité Trafigura à comparaître au tribunal d'Amsterdam (Pays-Bas) à la suite du déversement de déchets à l'air libre par Trafigura depuis le bateau Probo Koala à Abidjan (Côte d'Ivoire). Trafigura a été condamnée pour cette pratique par la justice pénale néerlandaise.

En réaction à la citation à comparaître de la Fondation, Trafigura a présenté sa défense juridique formelle en juin 2016, afin que la justice civile néerlandaise ne se prononce pas sur la responsabilité de Trafigura.

Sur la base de l'avis d'experts consultés par ses soins, la Fondation est convaincue que cette défense formelle n'est pas recevable et que Trafigura doit également assumer ses responsabilités devant la justice civile néerlandaise. En novembre 2016, la Fondation a déposé une conclusion en réponse sur incident pour porter cet avis à la connaissance du tribunal d'Amsterdam.